

MODALITES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS

1. Modalités Générales

Les cours d'anglais sont obligatoires de la première séance à la dernière séance incluse.
Toute absence doit être justifiée par un document officiel (certificat médical, convocation).

Travail en laboratoire de langues

Vous aurez des séances de travail dans les laboratoires de langues. Le matériel est coûteux et fragile. Il est mis à votre disposition et sous votre responsabilité pour la durée d'un exercice prescrit par votre enseignant. Toute autre utilisation personnelle est interdite. Toute détérioration du matériel vous expose à des poursuites et à des sanctions disciplinaires par l'Université de Limoges.

Groupes de niveau

En L2 et en L3, dans l'objectif de vous permettre d'avancer à votre niveau (suivant les possibilités de chaque filière et le nombre de groupes) les étudiants sont répartis en 3 niveaux, Pre-Intermediate, Intermediate et Upper Intermediate.

Supports de cours

Des livrets (booklets) sont distribués aux étudiants à chaque début de semestre. Ce support contient tous les documents qui seront étudiés au cours du semestre. Il est donc obligatoire de les apporter à chaque TD.

Auto-formation à la Maison des Langues

Les étudiants en difficulté, peuvent se faire prescrire des sessions de 10 heures à effectuer à la Maison des Langues. Des modules sont aussi proposés à distance. Un bonus de 1,5 point maximum sur la moyenne du semestre s'ajoute si les heures sont effectuées (selon le calcul suivant : 1 heure = 0,1 point et 0,5 point pour un module effectué). La MdL envoie un bilan des heures effectuées par les étudiants à la fin de chaque semestre.

Pour plus d'informations sur la Maison des Langues, consultez le site de l'Université, rubrique « International ».

2. Modalités de contrôles, notation, absences, dispenses

Règlement lors des devoirs et examens

La « Charte des Examens » de l'Université de Limoges est appliquée en contrôle continu.

Respectez les consignes de votre enseignant. Déposez vos sacs près du bureau enseignant. Les portables, même éteints, sont interdits lors des épreuves. Aucune communication n'est permise. Seul le matériel pour écrire est autorisé (stylo, gomme, effaceur) ; copies et brouillons officiels vous sont fournis. Toute fraude est transmise à la commission disciplinaire de l'Université et est passible des sanctions prévues dans la « Charte des Examens » (blâmes, exclusion de l'Université, interdiction d'inscriptions pendant 5 ans dans toutes les universités françaises).

Moyenne semestrielle

La moyenne semestrielle est une note sur 20 calculée à partir des notes des différentes évaluations du semestre.
L'évaluation de vos progrès se fait en contrôle continu.

- en L1 Droit: Les compétences de l'écrit sont évaluées. Il y a un devoir par semestre composé de deux parties :
Une épreuve de compréhension écrite (S1) ou d'expression écrite (S2) (40 pts) + un QCM de grammaire (20 pts)
Pour L1 AES et L1 ECO, les modalités vous seront précisées par votre enseignant au début de chaque semestre.
- en L2 Droit, en L2 Eco et AES : Les compétences de l'oral sont évaluées.
Une épreuve de compréhension (S3) ou d'expression orale (S4) (40pts) + un QCM de grammaire (20 pts)
- en L3 S5 (AES/Eco), S6 (Droit)
Une note basée sur votre résultat au CLES : 60 pts (voir ci-après)
- en L3 S5 (Droit), S6 (AES/Eco)

Un QCM de grammaire (20pts) + une épreuve orale (40pts) (voir ci-après)

- en M1

S1 : une épreuve de compréhension et d'expression écrite (40pts) + un QCM de grammaire (20pts)

S2 : un QCM de grammaire (20pts) + une épreuve orale (40pts) (voir ci-après)

Epreuve orale en L3 et M1

En L3 (semestre sans épreuve CLES) et M1 (au semestre 2) dans toutes les filières, il y a une épreuve d'interaction orale en binôme, sous forme de débat, sur des sujets donnés au préalable (à travailler pendant le semestre) et tirés au sort le jour de l'épreuve.

Absences aux devoirs

La présence à tous les devoirs est obligatoire. Respectez les dates des devoirs, consultez régulièrement le planning en ligne. En cas d'absence à un devoir, prévenez votre enseignant dès que possible (24h après le devoir au plus tard) par mail et justifiez votre absence par un document officiel dans un délai maximum de 48h après votre absence : convocation officielle, certificat médical pour le jour du devoir uniquement portant la mention « absence à un examen », certificat d'hospitalisation. Tout autre document ne pourra pas justifier une absence à un devoir.

Quand il y a un seul devoir par semestre, une absence injustifiée ou « mal-justifiée » ne vous permettra pas d'obtenir votre moyenne semestrielle, vous serez donc noté « absent » en anglais pour le semestre concerné et déclaré « défaillant » (ABI). Les dates des devoirs sont affichées à l'avance, à vous de vous organiser.

Harmonisation des notes

Les notes des différents groupes d'une même filière sont harmonisées. Votre moyenne semestrielle n'est définitive qu'après une harmonisation des notes de ces groupes.

Etudiants dispensés de TD

Les étudiants qui travaillent ne sont dispensés que de l'assiduité aux travaux dirigés d'anglais mais vous êtes inscrit dans un groupe de TD. Vous ne bénéficiez pas d'une note de participation mais vous devez assister aux devoirs : à vous de vous renseigner quant aux dates et au contenu des devoirs de votre groupe de TD.

Contactez votre enseignant si vous avez besoin d'une convocation officielle à présenter à votre employeur.

Si vous n'assistez à aucun devoir, vous serez noté « absent » et déclaré « défaillant » pour tout le semestre concerné.

Examens de la 2ème session (session de rattrapage), toutes filières

Si votre note d'anglais est trop faible et n'a pas pu être compensée, soit au semestre 1, soit au semestre 2, soit aux deux semestres, vous devrez passer une épreuve lors de la deuxième session d'examens : compréhension écrite sur un thème vu pendant l'année. Cette épreuve est unique pour les deux semestres, si vous êtes ajourné aux deux semestres, la note de l'épreuve unique se reporte à chaque semestre.

3. Certification obligatoire en anglais.

En L3, il est obligatoire de passer une certification en anglais, de type TOEIC.

En Master 2, il est obligatoire de passer le CLES 2 (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) dans la langue enseignée.

Le CLES 2 teste toutes les compétences : compréhension orale, compréhension écrite, production écrite et interaction orale. Pour valider le CLES, il faut valider les 4 compétences.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site : <http://www.certification-cles.fr/>

4. Les clés de la réussite

Une connaissance solide de l'anglais est un atout majeur pour votre avenir professionnel.

Vous devez pratiquer l'anglais tous les jours, pas uniquement dans le cadre de votre cours d'anglais.

Inscrivez l'anglais dans votre programme quotidien : prenez le temps par exemple de lire un article en anglais à la Bibliothèque Universitaire (The Times et The Economist sont à votre disposition). Lire, écouter, regarder les nouvelles en anglais sur bbc.com ou d'autres sites.

A partir de L1, vous pourrez fréquenter le Centre de Langues <http://www.unilim.fr/cdl/>

Consultez également ces sites :

www.bbc.com / www.economist.com / www.e-anglais.com / www.englishpage.com / www.anglaisfacile.com

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques croit en votre succès et vous souhaite une année universitaire très fructueuse.